

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES ARCHIVES DE FRANCE

Mise en œuvre du cadre stratégique commun 2020 - 2024

MARS 2023

RAPPEL DES 5 AXES DU CADRE STRATÉGIQUE



Axe 1 – PLACER L'USAGER AU CŒUR DES DISPOSITIFS

Axe 2 – ARCHIVAGE NUMÉRIQUE : PASSER À L'ÉCHELLE

Axe 3 – METTRE L'ARCHIVAGE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION

Axe 4 – FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES DE COLLECTE ET DE CONSERVATION DES SERVICES PUBLICS D'ARCHIVES

Axe 5 - ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LES ÉVOLUTIONS EN COURS

VISION D'ENSEMBLE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



Sur les 44 objectifs opérationnels du cadre stratégique :

95 %
sont en très bonne ou
en bonne voie

5%
sollicitent une
attention particulière

Points forts

- Simplifier l'accès aux archives (objectifs 1.1 à 1.5)
- Faciliter l'émergence, la maintenance et l'évolution d'outils dédiés à l'archivage électronique (objectifs 4.1 à 4.3)
- Garantir l'interopérabilité et la qualité des données conservées dans les systèmes d'archivage électroniques (objectifs 6.1 et 6.2)
- Elaborer des stratégies d'archivage concertées (objectifs 8.1 à 8.4)
- Définir et mettre en œuvre les conditions de conservation les plus adaptées aux risques encourus (objectifs 12.1 et 12.2)
- Renforcer et ancrer dans la durée les mesures permettant de réduire les risques liés à l'amiante (objectif 14.1)
- Favoriser le travail en réseau (objectifs 15.2 et 15.3)

Points en bonne voie

- Diversifier et élargir l'offre de services des archives aux publics (objectifs 3.1 à 3.3)
- Simplifier les opérations d'archivage numérique pour les producteurs comme pour les archivistes (objectifs 5.1 à 5.3)
- Renforcer l'organisation de la fonction archives (objectifs 7.2 à 7.4)
- Inscrire l'archivage dans une logique de gestion globale de la donnée (objectifs 9.1 à 9.2)
- Faire émerger des politiques de collecte et de traitement pertinentes, soutenables et transparentes (10.1 à 10.3)
- Développer et pérenniser le vivier de compétence du réseau archives (objectifs 13.2 à 13.3)

Points sollicitant une attention particulière

- Définir en matière de collecte réglementaire, des objectifs de collecte pour la période 2019-2024 donnant la priorité aux opérations d'archivage numérique (objectif 11.1)
- Réduire les risques liés au port de charge par une approche ergonomique globale, l'évolution des organisations du travail et le renforcement de la sensibilisation des agents (objectif 14.2)

AXE 1 – PLACER L'USAGER AU CŒUR DES DISPOSITIFS



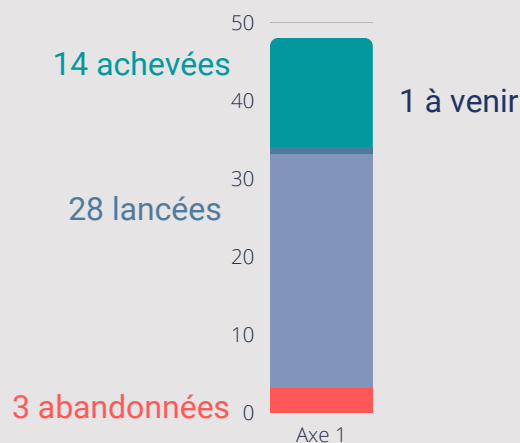
Actions phares :

Rappel des objectifs stratégiques :

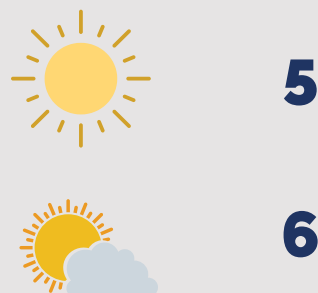
- 1 - Simplifier l'accès aux archives
- 2 - Favoriser la sauvegarde et l'accès aux archives à l'échelle internationale
- 3 - Diversifier et élargir l'offre de services des archives aux publics

- Refondre les observatoires des dérogations et des revendications (SIAF, action achevée en 2023)
- Proposer au réseau des services publics d'archives un outil d'analyse de données pour améliorer la qualité des instruments de recherche publiés sur leurs sites internet et sur FranceArchives (SIAF, action achevée en 2023)
- Promouvoir l'écosystème VITAM à l'international pour encourager les réutilisations et les développements complémentaires (SIAF, action lancée avancée satisfaisante)
- Actions de coordination internationales pour la lutte contre le vol d'archives et pour la récupération des archives publiques en mains privées (SIAF, action lancée avancée satisfaisante)
- Changement du logiciel de gestion des archives physiques (projet MARCIA) avec un accès direct pour les lecteurs (recherches, réservation, pré-inscription, etc.) (SAEF, action lancée avancée satisfaisante)
- Déclassifier les archives relatives aux essais nucléaires en Polynésie (Min. des Armées, action lancée avancée satisfaisante)
- Mise en place d'un portail de valorisation des archives, étape complémentaire (Mnesys Expo, Bibliothèque Diplomatique Numérique) (MEAE, action lancée point d'attention)

Niveau d'avancement des actions :



Appréciation du niveau d'atteinte des objectifs opérationnels :



Commentaires :

Au titre de l'objectif visant à simplifier l'accès aux archives, l'année 2022 a été marquée par :

- Le renforcement du portail France Archives, qui figure à présent parmi les 75 sites de l'Etat les plus visités par les internautes et est devenu site gouvernemental (adresse en gov.fr). Il a développé de nouvelles fonctionnalités dont un outil permettant aux partenaires de vérifier la qualité des leurs instruments de recherche. Il compte 150 partenaires vs 126 en 2022. Le SAEF, adhérent depuis 2022, a mis en ligne depuis lors plus de 550 instruments de recherche.
- La poursuite des politiques de numérisation et de mise en ligne déjà signalées au titre de 2021.
- La refonte de l'observatoire interministériel des dérogations, mis en ligne en avril 2022.

Au titre de l'objectif relatif à l'action internationale, on notera tout particulièrement :

- Les échanges entre les archivistes européens qui se sont tenus à Paris dans le cadre de la PFUE (EAG et EBNA, 19 et 20 mai 2022).
- Le rapprochement de VITAM avec le consortium E-ARK, chargé par la Commission européenne de développer et maintenir les acquis du programme européen Earchiving (qui vise à l'interopérabilité de l'archivage électronique à l'échelle européenne).
- La mise en place d'actions internationales contre le vol (coopération franco-belge présentée en CIAF notamment).

Enfin, il convient de noter que l'adoption de la loi PATR a entraîné la déclassification massive de documents d'archives et a fait s'effondrer par ailleurs les demande de déclassification de documents conservés par les services publics d'archives.

AXE 2 – ARCHIVAGE NUMÉRIQUE : PASSER A L'ÉCHELLE

Actions phares :

Rappel des objectifs stratégiques :

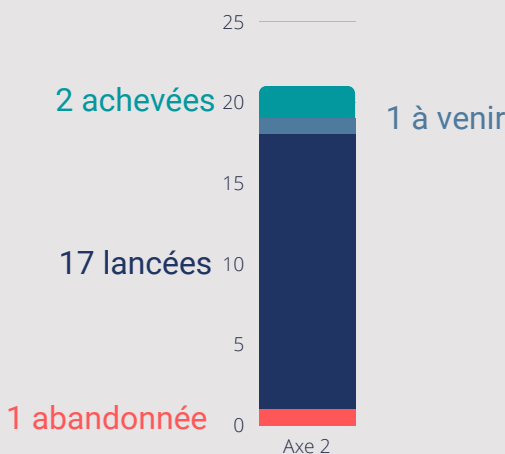
4 - Faciliter l'émergence, la maintenance et l'évolution d'outils dédiés à l'archivage électronique

5 - Simplifier les opérations d'archivage numérique pour les producteurs comme pour les archivistes

6 - Garantir l'interopérabilité et la qualité des données conservées dans les systèmes d'archivage électroniques

- Maintenance et évolution de VITAM (action interministérielle, état satisfaisant)
- Maintenance et évolution des outils RESIP, ARCHIFILTRE, OCTAVE et PASTIS (SIAF, action lancée avancée satisfaisante)
- Faire évoluer les fonctionnalités d'ARCADE pour fiabiliser la conservation des données archivées (coffre-fort électronique) (SAEF, action lancée avancée satisfaisante)
- Déploiement de la deuxième version d'Archipel (Min. des Armées, action lancée avancée satisfaisante)
- Avancées de Saphir : développement des versements, 3 applications versantes connectées ou en cours de connexion, 3e offre de stockage, développement des interfaces , homologation de Saphir (MEAE, action lancée, avancée satisfaisante)

Niveau d'avancement des actions :



Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels :



Commentaires :

Comme en 2021, le dynamisme de l'axe reflète d'abord les évolutions de la solution logicielle VITAM et des outils utilisés en amont de l'archivage :

- La version 5 de VITAM a été livrée en 2022. Les enjeux à venir consistent en la prise en compte des liens ARK et de la signature électronique et la construction d'une offre froide mutualisée (ADAMANT, VAS instance mutualisée, projet Axone instance). Par ailleurs, le ministère des Armées a déployé la version 2 d'Archipel et les interfaces Saphir avancent de façon satisfaisante.
- De nouvelles fonctionnalités d'OCTAVE ont été développées. Une nouvelle version d'ARCHIFILTRE est disponible ainsi qu'ARCHIFILTRE Mail depuis juin. Une première version de PASTIS a été livrée ; successeur de SHERPA, l'outil vise à générer des profils d'archivages. Développé par le CINES, sa maintenance et son évolution seront assurées par l'équipe VITAM. Intégré dans VITAM, PASTIS fonctionne aussi en version "standalone".

Le groupe de travail PIN sur les formats est toujours très actif ainsi que le comité SEDA dont les travaux ont abouti à la publication de la version 2.2 de ce standard.

AXE 3 – METTRE L'ARCHIVAGE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION



Actions phares :

Rappel des objectifs stratégiques :

- 7 - Renforcer l'organisation de la fonction archives et assurer la mise en œuvre des plans d'archivage
- 8 - Elaborer des stratégies d'archivage concertées
- 9 - Inscrire l'archivage dans une logique de gestion globale de la donnée
- Produire une note sur le cadre juridique de la mutualisation de l'archivage à destination des collectivités territoriales et faire évoluer le code du patrimoine pour faciliter la mutualisation entre entités publiques (SIAF, action achevée en 2023)
- Suivre le projet de dématérialisation des actes d'urbanisme (PLAT'AU) (SIAF, action lancée avancée satisfaisante)
- Travaux sur l'archivage de la matrice cadastrale numérique (action conjointe SIAF – SAEF, action lancée avancée satisfaisante)
- Publier un arrêté sur les modalités d'exercice du contrôle scientifique et technique des archives du ministère des Armées (Min. des Armées, action lancée avancée satisfaisante)
- Diffuser les outils et les méthodes pour traiter les archives numériques, notamment les mails et les groupes bureautiques, et extension de la collecte des messageries du cabinet aux directeurs, directeurs adjoints et sous directeurs (MEAE, action lancée point d'attention)

Niveau d'avancement des actions :



Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels :



Commentaires :

Même si l'élaboration des plans stratégiques d'archivage reste à lancer dans la plupart des départements ministériels, l'axe est dynamique : projet PLAT'AU pour les autorisations d'urbanisme, archivage des données électroniques de la matrice cadastrale, archivage des mails. On notera par ailleurs que le ministère des Armées fait évoluer l'organisation de sa fonction archives.

L'année 2022 a également été marquée par la publication de la note DGPA/SIAF/2022/001, relative au cadre légal et réglementaire de l'externalisation de la conservation des archives publiques.

L'axe est aussi alimenté par la collaboration du SIAF et du SAEF avec la CNIL (relecture de 3 référentiels en 2022 et le renouvellement de la convention SIAF-CNIL en cours).

AXE 4 – FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES DE COLLECTE ET DE CONSERVATION DES SERVICES PUBLICS D'ARCHIVES



Actions phares :

Rappel des objectifs stratégiques :

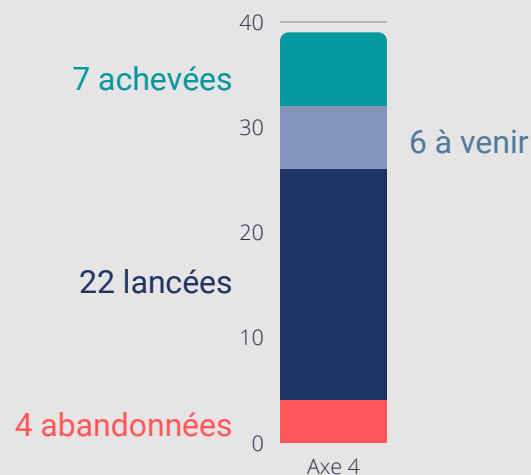
10 - Faire émerger des politiques de collecte et de traitement pertinentes, soutenables et transparentes

11 - Faire des archives numériques définitives une priorité de collecte

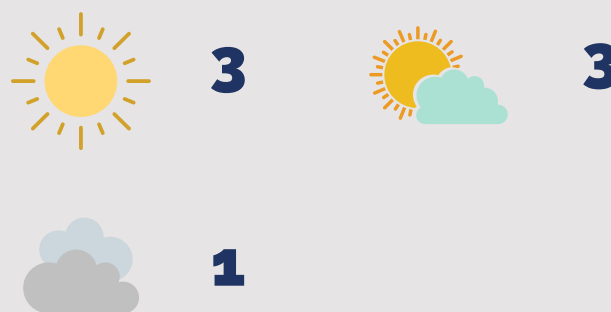
12 - Définir et mettre en œuvre les conditions de conservation les plus adaptées aux risques encourus

- Mettre à disposition des outils d'aide à la rédaction des plans de sauvegarde et d'urgence et des modèles, identifier les services les plus menacés pour mieux les accompagner, développer les outils de formation à distance (serious game, films documentaires) (SIAF, action lancée)
- Compléter le plan de sauvegarde et d'urgence (MEAE, action lancée avancée satisfaisante)
- Elaborer et faire valider le plan de sauvegarde des biens culturels de Savigny-le-Temple (SAEF, action lancée)
- Tester une nouvelle forme d'outil à destination du réseau : vademecum de l'évaluation (SIAF, action achevée en 2023)
- Adapter les règles sur la construction des bâtiments d'archives pour mieux prendre en compte les enjeux écologiques (SIAF, action en cours)
- Animer l'observatoire interministériel des revendications (SIAF, observatoire transverse, action achevée en 2023)

Niveau d'avancement des actions :



Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels :



Commentaires :

Les actions autour de la mise en place des plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) sont à signaler tout particulièrement : accompagnement par le SIAF de son réseau à travers un cycle d'ateliers dont ont bénéficié 15 services en 2022, formalisation d'un plan par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, rédaction en cours pour le SAEF.

Le SIAF met par ailleurs l'accent sur l'accompagnement de son réseau dans l'élaboration de politiques de collecte : mise en place d'ateliers de co-développement réunissant une douzaine de services qui ont permis de jeter les bases d'un guide méthodologique ; mise au point et publication de nouveaux outils (fiches évaluation intégrant une approche par fonction).

AXE 5 – ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LES EVOLUTIONS EN COURS

Actions phares :

Rappel des objectifs stratégiques :

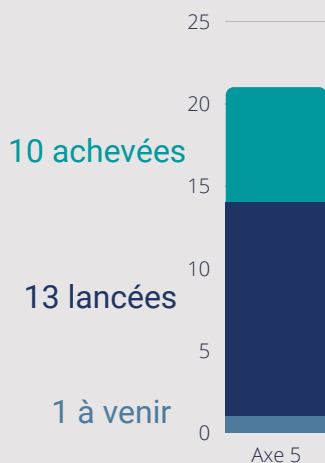
13 - Développer et pérenniser le vivier de compétences du réseau des archives

14 - Renforcer la protection de la santé des agents face aux risques spécifiques liés aux métiers des archives

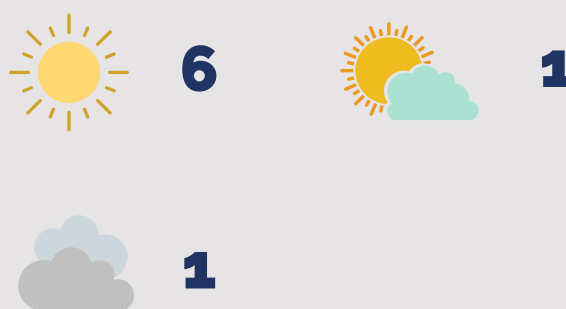
15 - Favoriser le travail en réseau

- Animer le réseau ministériel des correspondants archives (SAEF, action lancée avancée satisfaisante)
- Intégrer le risque amiante dans le réseau des services publics d'archives (SIAF, action lancée avancée satisfaisante)
- Sensibilisation et formation à l'accès aux documents administratifs et au code du patrimoine (SAEF, MEAE, action achevée ; webinaires du SIAF à destination des services d'archives de son réseau, action en cours)
- Former les agents à promouvoir et expliquer à des publics internes (services juridiques, de communication) et externes (sur internet) les politiques publiques qu'ils ont en charge (MEAE, action lancée satisfaisante)

Niveau d'avancement des actions :



Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels :



Commentaires :

Les trois ministères développent activement des actions qui visent à :

- Conforter et intensifier le travail en réseau ;
- Sensibiliser et former les différents acteurs aux problématiques de l'accès aux archives (webinaires du SIAF à destination des services d'archives de son réseau, actions du SAEF et du MEAE en direction des producteurs et du service juridique interne en vue de l'articulation du code du patrimoine et des saisines sur le fondement de la loi dite d'accès aux documents administratifs) ;
- Prendre en compte la problématique amiante dans les services d'archives relevant de leur périmètre.

ANNEXE - VISION D'ENSEMBLE DES ACTIONS



Sur les 160 actions définies à ce jour sur les 5 axes du cadre stratégique :

63% d'actions ont été lancées
soit 101 actions

- **78%** dont l'avancée est satisfaisante
- **18%** nécessitant une attention particulière
- **4%** en difficulté

25% d'actions sont achevées
soit 40 actions

7% d'actions à venir
soit 11 actions

5% d'actions abandonnées
soit 8 actions

2022 vs 2023 :

- 13 actions définies en plus
- 14 actions achevées en plus
- 4 actions abandonnées en plus

Le bilan du cadre ne se fait pas sur la base de l'examen du portefeuille d'actions mais sur les avancées réalisées sur chacun des axes stratégiques. On notera cependant qu'avec 78% d'actions lancées présentant un état d'avancement satisfaisant (+ 29% par rapport à 2022) et 25% d'actions achevées (+7%, soit 14 actions), cet examen offre un indicateur du dynamisme de l'activité que mènent les services au titre du cadre. Plusieurs points peuvent être relevés :

- Comme dégagé lors du bilan de suivi du cadre en mars 2022, une part importante des actions en cours correspondent plutôt à des bouquets d'actions dont une partie significative est d'ores et déjà close et qui ont obtenu des résultats indubitables. Il est certain que ces actions pourront être déclarées achevées à l'issue du cadre.
- Paradoxalement, les 4 actions abandonnées en 2022 sont le signe d'un grand succès et non d'un échec, puisqu'il s'agit de projets liés à la déclassification des archives qui n'ont plus lieu d'être suite aux dispositions de la loi PATR du 30 juillet 2021, modifiant l'article L213-2 du code du patrimoine.
- 59 actions identifiées n'ont pas encore été lancées et il est douteux qu'elles le soient toutes d'ici la fin 2024. Cela met sans doute en lumière la double fonction qu'a joué ce catalogue pour certains services à un moment donné ou à un autre : outil de suivi du cadre mais également manifeste interne (« il serait bien que nous lancions cette action »), voire aide-mémoire.

Observations complémentaires

Les actions se répartissent correctement sur les 5 axes stratégiques du cadre ; cette répartition reste similaire à 2022. Les nouvelles actions s'inscrivent plutôt dans l'axe 1, l'axe 4 et l'axe 5.

